

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2007

PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS - (n° 3462)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 347

présenté par
M. Blessig-----
ARTICLE 6

Dans l'alinéa 3 de cet article, substituer aux mots :

« des dispositions relatives à »,

le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.